

Déclaration liminaire du comité technique des services déconcentrés DRAAF/DRIAAF/DAAF du 14 novembre 2019

Madame la Présidente,

En ces prémices de séisme de l'organisation des services de l'État et du MAA en particulier, vos agents des DRAAF, DRIAAF et DAAF ont leurs lots d'interrogations et d'incertitudes.

MIREX

La mise en place des MIREX, en 4 sites nationaux, oblige les agents des sites non retenus à une reconversion et ceux des sites retenus à un choix.

Pour **FO**, il est déjà important que l'arrêté de restructuration soit effectif dès ce cycle de mobilité. Le sujet étant à l'ordre du jour, nous pourrions développer nos remarques.

Bilan de la fusion des DRAAF, 4 ans après

Alors que la cour des comptes s'intéresse de près au bilan de la fusion des conseils régionaux, en tirant pour le moment, un avis négatif sur les économies escomptées, bien entendues non réalisées, nous imaginons sans peine qu'il en sera de même pour vos DRAAF. Nous savons qu'une mission du CGAAER va auditionner prochainement les DRAAF fusionnées en vue d'un bilan. Même s'il est prévu une rencontre avec les organisations syndicales, nous espérons que nos directions sauront avouer les difficultés rencontrées, à commencer par des directeurs toujours sur les routes et des chefs de service également obligés à la dispersion.

Déplacements des agents dans les régions et récupération des heures supplémentaires

Par courrier en date du 3 septembre 2019, l'intersyndicale de la DRAAF Grand-Est a attiré votre attention sur les importants déplacements de ses agents et leurs contraintes.

En Grand-Est, une région plus vaste que la Belgique, les distances, la durée et la fréquence des déplacements ont pour effet de dégrader les conditions de travail et la sécurité, d'augmenter la fatigue et les risques psychosociaux, avec à la clé une réelle souffrance pour certains agents.

Sans attendre le groupe de travail national annoncé par l'administration, la DRAAF Grand-Est a mis en place en 2018 un dispositif de suivi de ces déplacements avec l'aide de volontaires. Les conclusions de cette étude "grands nomades" font apparaître des anomalies : les garanties minimales du droit du travail sont peu respectées en raison des distances à parcourir sur une journée.

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél. 06 11 54 05 32

E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

Le RIALTO de la communauté de travail, basé sur le cadre national du MAA, n'est plus adapté à la nouvelle organisation territoriale.

Et, par comparaison, certaines dispositions des RIALTO en DDI, DREAL, à l'ASP et à FAM, sont plus favorables au bien-être des agents.

Des pistes d'évolution existent et vous ont été adressées.

Elles doivent permettre de lutter contre les écrêtages horaires injustes et rétablir un cadre de travail serein pour les agents et ce, dans toutes vos directions.

Mais elles ne peuvent être mises en place tant que le cadre ministériel ne le permet pas, rendant de ce fait la réforme territoriale inachevée.

Dans le cadre des harmonisations sur tous les sujets, voulues par notre gouvernement, ne pensez-vous pas que cela serait un pas en avant positif pour vos agents qui doivent subir tant de bouleversements par ailleurs ?

FO vous demande de remédier au plus vite à cette situation et d'engager sans attendre les réflexions au niveau national.

SG commun en DAAF

Dans les départements d'outre-mer, en DAAF, les préfets commencent à programmer leurs déplacements en services déconcentrés afin de présenter la mise en œuvre des SG communs. Nos collègues sont inquiets suite au manque de communication de notre ministère sur leur devenir.

Par ailleurs, pouvez-vous nous confirmer que les DRAAF ne seront pas impactées par la mutualisation des fonctions supports ?

Accès au réseau pour les nomades et les télétravailleurs

Cela fait plus d'un an que vous nous avez promis un accès au réseau hors site DRAAF. Où en est-on sur ce sujet ? Tant les télétravailleurs que les nomades y puiseraient un confort de travail appréciable.

Certification des produits à l'exportation

À partir du 14 décembre 2019, une nouvelle réglementation européenne exclura les territoires ultra-marins de l'espace de libre-échange européen. Ainsi, les végétaux et produits végétaux en provenance des DROM nécessiteront une certification phytosanitaire au départ ainsi qu'un contrôle à l'importation à l'arrivée sur le territoire européen continental. Cela concernera entre autres les colis postaux, comportant letchis, mangues, fruits de la passion, combavas, etc., qui sont particulièrement nombreux en période des fêtes de fin d'année. Entre le 1er décembre et le 31 janvier, ce sont des milliers de colis contenant des fruits qui peuvent être expédiés chaque jour depuis La Réunion par exemple.

Mme la Présidente, les effectifs des DROM et des PEC hexagonaux ne permettront certainement pas d'appliquer dans de bonnes conditions cette réglementation.

Que comptez-vous faire à moyen et long terme ?

BREXIT

FO réclame une lisibilité sur les deux scénarios possibles (BREXIT dur ou avec accords). Cette lisibilité doit s'exprimer par les modalités concrètes de mise en œuvre, à savoir le nombre d'ETP envisagé à terme, les horaires appliqués, le recours aux contractuels ainsi que les modalités de renouvellement des contrats.

Suite au nouveau report du BREXIT, l'avenir des contractuels recrutés est plus qu'incertain. Quid des missions qui leur seront attribuées dans l'attente et surtout quel engagement quant à la prolongation de leur contrat ?

Transfert du FEADER

Si l'on parle beaucoup des SEA en DDT à propos de ce transfert, on oublie un peu trop souvent que les forestiers sont aussi concernés et que ce transfert concerne tant les DDT que les DRAAF/DAAF/DRIAAF, sur les deux sujets, agricoles et forestiers. Nous vous demandons de ne pas les oublier.

Et puisque nous parlons des forestiers, nous vous avons déjà alerté en CTM sur notre incompréhension de sentir le sujet forestier pratiquement abandonné par notre ministère, alors même qu'il est porteur de la politique forestière.

Les compétences forestières se perdent dans les services au fur et à mesure des départs à la retraite non remplacés alors même que le "chaud" sujet du changement climatique devrait les porter haut. Il est grand temps d'inverser la tendance, de recruter et de pourvoir les services forestiers en DRAAF mais aussi en DDT.

Depuis quelques années, des réformes successives impactent de pleins fouets les agents de nos services. Un manque d'accompagnement, d'informations et de lisibilité les plonge dans le flou.

Aujourd'hui **FO** souhaite une réelle transparence, vous la devez aux agents.

Merci de votre attention